

INFO PRATIC

Le nouvel accord AFB augmente les salaires minima de la classification de 1,9 %, avec un plancher à 600 €, soit une augmentation entre 2,7 % et 2,3 % pour les 30 premiers minima.

Côté LCL, en janvier 2022, FO LCL a obtenu la revalorisation des minima de salaire Techniciens (+11,1%) et Cadres (+3,2%) les portant respectivement à 24.000 € et 32.000 €.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle grille des minima au 1er mai 2024.

Si vous constatez que votre RBA (12 fois la ligne « salaire mensuel » de votre bulletin de paie, base temps plein) restait inférieure aux montants ci-dessous, contactez-nous.



SALAIRES MINIMUM CONVENTIONNELS

AFB ET LCL

Échelon	Ancienneté*	Inférieure à 3 ans	À 3 ans	À 5 ans	À 10 ans	À 15 ans	À 20 ans
Techniciens		Base temps plein					
C		22.937 €	24.000 € **	24.000 € **	24.000 € **	24.000 € **	24.000 € **
D		22.937 €	24.000 € **	24.000 € **	24.000 € **	24.640 €	25.338 €
E		23.790 €	24.000 € **	24.350 €	25.037 €	25.746 €	26.478 €
F		25.822 €	25.822 €	26.424 €	27.176 €	27.951 €	28.766 €
G		28.479 €	28.479 €	29.174 €	30.028 €	30.914 €	31.820 €
Cadres		Base temps plein					
H		31.351 €	32.000 € **	32.110 €	33.082 €	34.068 €	35.091 €
I		38.284 €	38.284 €	39.240 €	40.418 €	41.630 €	42.880 €
J		46.255 €	46.255 €	47.402 €	48.826 €	50.299 €	51.808 €
K		55.036 €	55.036 €	56.417 €	58.100 €	59.850 €	61.645 €

* Ancienneté dans l'entreprise et non dans l'échelon
 ** Minima LCL plus favorables que la Convention Collective AFB

LA GARANTIE SALARIALE INDIVIDUELLE



La Garantie Salariale Individuelle (GSI) a pour objectif de garantir une évolution minimale de la rémunération de base sur 5 ans.

Pour calculer le montant éventuel de la GSI, il est tenu compte de minima et de plafonds selon l'ancienneté, et des augmentations pérennes (générales ou individuelles) perçues sur les 5 dernières années.

Le taux de la GSI est de 3,3 % pour les exercices 2023 à 2027.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un représentant FO LCL.



Grâce à FO LCL, il existe :

- une RBA minimale Techniciens de 24.000 €
- une RBA minimale Cadres de 32.000 € après 3 ans d'ancienneté chez LCL.

FO LCL demande régulièrement et a donc obtenu leur revalorisation en janvier 2022 (respectivement + 11,1% et + 3,2%).

Depuis 2016, FO Banques a obtenu la création d'une RBA minimale pour les Cadres de + de 50 ans. Depuis le 1er mai 2024, celle-ci est de 36.000 €.



Délégation Nationale FO LCL,

B.C. 401 - 11, 2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
 Tél. : 01 42 95 12 05/06 - Fax : 01 42 95 10 75
 Site Internet : fo-lcl.fr